

Informations sociales



La rue

un usage politique : la manifestation

La tolérance administrative de la manifestation date de 1935. Auparavant, seuls les cortèges et processions à caractère non politique étaient autorisés. C'est une lente conquête de la rue qui s'organise en lieu d'expression politique. Une pratique qui devient courante dans les années 70, caractérisée par une expression spécifique qui a ses trajets, ses rites et son langage.

Olivier Fillieule - docteur en sciences politiques, IEP de Paris, IHESI



“Le XIXe siècle a créé la rue”, écrit en 1893 John Grand-Carteret, auteur d'un ouvrage sur les mœurs et coutumes de ses contemporains (1). En effet, si la rue est aussi ancienne que la ville, sa configuration contemporaine émerge au siècle dernier, par une transformation fonctionnelle et morphologique. Au début du XIXe siècle, la rue est encore un lieu d'habitat, un lieu en quelque sorte privé, un monde propre à la classe ouvrière qui s'oppose à l'espace clos de la demeure bourgeoise. “T'es dans la rue, va, t'es chez toi”, chante Aristide Bruant. Peu à peu, cependant, l'espace de la rue se publicise et se compartimente : le développement de la circulation routière refoule les piétons sur l'étroite bande des trottoirs, la rue devient espace de circulation pour des passants, la flânerie étant désormais réservée aux boulevards, du moins à Paris et dans les grandes métropoles de province. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Jules Vallès, en 1867, intitule son journal **La Rue**, pour le distinguer du **Boulevard**, autre journal créé par un photographe mondain, Carjat.

Un lieu géométrique de la contestation politique

Lieu de flânerie dominicale et de circulation, la rue est également, au XIXe siècle, un lieu éminemment politique. C'est dans la rue que, depuis longtemps, on s'attroupe pour lire les journaux placardés ; c'est dans les rues que l'affiche politique, bientôt illustrée, se donne à voir à partir des années 1890 ; mais c'est

surtout là que les sans voix, ceux qui ne disposent pas d'un accès routinier aux canaux traditionnels de la participation politique, peuvent se faire entendre par la manifestation.

Le terme même de manifestation apparaît dans son acception actuelle aux alentours de 1848, désignant de plus en plus fréquemment un déplacement collectif organisé sur la voie publique visant à exprimer pacifiquement une opinion. La manifestation se distingue donc de la "journée", de l'émeute, phénomènes plus anciens, par son caractère organisé et discipliné (le premier service d'ordre manifestant est mis en place en 1909).

Il est à cet égard frappant de noter que c'est au moment même où le pouvoir cherche à repenser la ville en fonction d'impératifs d'ordre public que s'ancre durablement la pratique de la manifestation de rue. A Paris, c'est Haussman, nommé préfet de la Seine en 1853, qui entreprend l'assainissement physique et moral de l'espace urbain, par la création de larges artères peu propices à la barricade et facilement dégageables au canon : *"C'était l'éventrement du vieux Paris, du quartier des émeutes, des barricades, par une large voie centrale, perçant, de part en part, ce dédale presque impraticable, accosté de communications transversales, dont la continuation devait compléter l'œuvre ainsi commencée"*, écrit-il dans ses **Mémoires**. La pacification progressive de la rue renvoie donc autant à l'invention de nouvelles formes d'expression qu'à une profonde mutation de la morphologie urbaine.

C'est également à ce moment que se fixent, en fonction des groupes manifestants et des enjeux, les espaces urbains propres au défilé. Tout d'abord, les manifestations entrent dans la ville alors qu'avant la révolution haussmannienne, les cortèges correspondent à une conception close de l'espace urbain. *"Soit, comme le suggère Vincent Robert à propos de Lyon, on fait en ville une entrée solennelle ou agressive, par l'une des rares voies d'accès, pont ou porte ; soit l'on en sort, vers les campagnes (où l'on va détruire les métiers concurrents), vers une autre ville (cortèges compagnonniques) ou un autre monde (cortèges funéraires) ; soit enfin on en fait le tour, ou bien on fait le tour d'un quartier... Cette ville-là disparaît avec le second Empire"* (2).

Ensuite, les lieux de pouvoir deviennent de plus en plus fréquemment la cible des rassemblements et le point d'aboutissement des cortèges (ministères, pré-

fectures, mairies, ambassades, etc.), dessinant ainsi une géographie symbolique du pouvoir et suggérant que l'occupation de la rue est moins une fin en soi (par exemple festive et/ou identitaire) qu'un moyen d'interpeller directement les représentants de l'État.

Enfin, des stratégies d'occupation de la rue propres à chaque groupe cristallisent avec le temps. À Paris, la droite manifeste le plus souvent rive droite, que ce soit place de la Concorde (les boulangistes et les nationalistes, du fait de la proximité du Palais-Bourbon) où dans le quartier de Saint-Augustin (par exemple, actuellement, le 1er mai du Front national), alors que les manifestations des partis et syndicats de gauche se concentrent dans l'Est parisien, aux alentours de

*à Paris, le Quartier
latin est toujours
celui des étudiants*

la Bourse du travail et le long des itinéraires reliant les places de la Bastille, de la République et de la Nation. Quant aux étudiants, toujours à Paris, le quartier latin est "leur quartier", comme le suggérait le préfet Lépine dans ses Mémoires lorsqu'il écrivait : "(...) Une autre fois, je poursuivais une bande débridée jusqu'à la rive droite pour leur rappeler qu'ils sortaient de leur domaine :

alors ils me ramenaient en chantant jusqu'au quartier" (3). Plus récemment, en 1986, à la fin de la manifestation du 4 décembre aux Invalides, les derniers participants se regroupent et se rendent naturellement dans le Quartier latin pour se réfugier et faire le point. Puis, le 6 décembre, à l'issue de la manifestation en hommage à Malik Oussekiné, c'est à Saint-Michel que plusieurs barricades sont dressées et que les manifestants tiennent la rue plusieurs heures durant.

Ce dernier exemple suggère des usages différenciés de la rue en fonction à la fois de cultures spécifiques et de ressources inégales. Pour en rester à la barricade, il semble que dans la période contemporaine, et à de rares exceptions près, seuls les étudiants y aient recours, à la fois sans doute par référence aux journées révolutionnaires traditionnelles et à 1968, mais aussi parce que les étudiants se regroupent souvent dans les bâtiments de leurs universités, soit pour les occuper, soit pour s'y réfugier. Le sentiment de dispo-

ser d'un "territoire" devant rester libre de toute intervention policière explique alors la construction de barricades pour empêcher le passage des forces de l'ordre (4).

Le pouvoir face à la manifestation

Avec l'instauration pour la première fois en France du suffrage universel direct en 1848, le nombre fait son irruption en politique et le recours à la rue, par les masses qu'il mobilise, même s'il demeure pacifique et organisé, constitue une menace pour le pouvoir. Aussi l'histoire de la manifestation de rue est-elle aussi celle d'une lente conquête d'un droit à l'expression politique directe, comme en témoignent l'évolution des stratégies policières d'ordre public.

Avant la loi de 1935, qui, pour la première fois, organise le droit de manifestation, la rue est seulement autorisée pour certains types de cortèges, principalement les processions religieuses. Toutes les autres formes de rassemblement sont qualifiées d'attroupement et la police cherche systématiquement à les prévenir.

Le traitement réservé à la fin du XIXe et au début du XXe siècle aux manifestations ouvrières du 1er mai illustre parfaitement cette vision des choses : à l'approche du 1er mai 1890, par exemple le pouvoir décide l'incarcération des grands leaders anarchistes et de quelques agitateurs d'extrême-droite et fait paraître

un communiqué menaçant à l'attention des organisateurs parisiens de la journée interdite. Le jour dit, depuis tôt le matin, à Paris, la troupe garde les barrières afin d'empêcher les ouvriers de la banlieue de pénétrer dans la ville. De la rue de Rivoli à la place de l'Opéra, les boulevards sont recouverts de sable pour faciliter les charges de cavalerie. Même scénario quelques années plus tard,

pour le 1er mai 1906, avec la concentration de cinquante mille hommes de troupe dans la capitale et l'occupation de tous les carrefours stratégiques et boulevards, empêchant toute tentative de manifestation. La place de la République, lieu le plus sensible de la journée, connaît pendant des heures l'étonnant spec-

*c'est la loi de 1935
qui autorise,
pour la première
fois, le droit
de manifestation...*

tacle du manège Mouquin, carrousel continu des régiments de dragons destiné à interdire tout accès à la place.

Après 1920, les gouvernements successifs vont dénoncer les menées de "*l'ennemi communiste*" qui, "*sur ordre de l'extérieur*", menacerait les rouages de la République. Aussi l'entre-deux-guerres est-elle marquée par le recours à deux grandes tactiques :

- l'occupation préalable du terrain ;
- les arrestations préventives. A l'annonce d'une manifestation, les pratiquants présumés sont systématiquement cueillis "à la tête" et "ratissés" par la police, dès qu'ils arrivent à proximité des lieux de la manifestation. Ils sont ensuite détenus pendant quelques heures dans des postes de police, en vertu des pouvoirs de l'article 10 du Code d'instruction criminelle.

Malgré la lente reconnaissance du droit à la manifestation, le pouvoir a continué longtemps à empêcher la rue de devenir un lieu d'expression politique, et ce

*le droit à occuper
la rue est
explicitement
reconnu tant que
l'événement
demeure pacifique...*

n'est véritablement qu'à partir de la moitié des années 70 que les modalités de gestion de manifestations vont changer, permettant à la plupart des groupes et dans la majeure partie des situations, une occupation pacifique de la rue. Cette évolution se marque par deux traits : la coopération d'abord des responsables de la police avec les organisateurs de manifestation, la police cherchant à préserver

à la fois la liberté de circulation et le droit à l'expression politique des opinions. Dans ce cadre, l'intervention policière consiste également à favoriser le déroulement de la manifestation par la déviation de la circulation automobile, l'isolement d'éventuels contre-manifestants, etc. La visibilité minimale des forces de l'ordre et le retardement au maximum des interventions, ensuite. Le droit à occuper la rue est là explicitement reconnu tant que l'événement demeure pacifique et ne fait pas l'objet d'un ordre de dispersion par l'autorité publique. La dispersion, par la charge, les gaz ou les canons à eau, ne doit intervenir qu'en dernier recours (5).

En cent cinquante ans, le recours à la manifestation

s'est institutionnalisé de manière durable, devenant une pratique de plus en plus courante, perceptible à la fois à l'augmentation en nombre des manifestations et à la diffusion de sa pratique dans toutes les couches de la société. A côté des formes plus "conventionnelles" d'expression politique, telles que le vote, descendre dans la rue fait désormais partie du paysage politique.

NOTES

N° 1 - John Grand-Carteret, *Le XIXe siècle en France, classes, mœurs, usages, costumes, inventions*, Firmin-Didot, Paris, 1893.

N° 2 - Vincent Robert, *Les Chemins de la manifestation, 1848-1914*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996, p. 372.

N° 3 - Louis Lépine, *Mes Souvenirs*, Paris, Payot, 1929, p. 198.

N° 4 - Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de science politique, 1997.

N° 5 - Olivier Fillieule, *op. cit.*